

SECTION DE MONTMIRAIL

Nous défendons les personnes victimes :

- > d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (contestation, rente ou invalidité, faute inexcusable de l'employeur...),
- > d'un accident de trajet, d'accident de la vie privée, d'erreur médicale, de l'amiante,
- > de burn-out, stress et harcèlement,
- > aide concernant les dossiers d'invalidité et de MDPH,
- > victime des pesticides (maladies professionnelles, cancers de la prostate, maladie de parkinson..., reconnaissance, indemnisation.
- > victime de l'amiante, aide à la reconnaissance et l'indemnisation,
- > victime d'accident de la route, aide à l'indemnisation.

Nos juristes peuvent prendre en charge votre dossier dans sa globalité car ils sont habilités à plaider devant le Tribunal Pôle Social et la Cour d'Appel.

**CONTACTS : ☎ 03.25.73.11.51
07.49.22.35.36**